

Introduction

Remplissez ce formulaire si vous présentez une demande en personne ou par la poste. Vous n'avez pas à remplir ce formulaire si vous présentez une demande par l'intermédiaire du portail en ligne.

Admissibilité

Pour être admissible à la subvention aux pionniers (services publics), il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir 65 ans ou plus en 2026;
- avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
- vivre au Yukon depuis au moins 12 mois consécutifs;
- vivre au Yukon au moins 183 jours par année;
- être au Yukon pendant au moins 3 des mois suivants : janvier, février, mars, octobre, novembre et décembre.

Date limite

La période de soumission des demandes s'étend du 1^{er} juillet au 31 décembre 2026.

Les demandes incomplètes ou reçues après le 31 décembre 2026 ne seront pas acceptées.

Questions et aide

Appelez la ligne d'aide de la subvention au 867-667-8772 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 8772. Vous pouvez également envoyer vos questions à pioneerutilitygrant@yukon.ca.

Il est fortement recommandé de présenter votre demande en ligne, en personne ou par la poste. Les demandes envoyées par courriel ne seront traitées que pour la subvention de 2026. Votre demande peut contenir des renseignements personnels, et on ne peut pas garantir la confidentialité des envois par courriel.

Soumission d'une demande papier

- **En personne :** Apportez votre formulaire dûment rempli et vos documents à l'appui aux Services de soutien au revenu, au 3168, 3^e Avenue, à Whitehorse. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 45 à 16 h 45 (fermé les jours fériés).
- **Par la poste :** Envoyez votre formulaire et vos documents à l'appui à :
Subvention aux pionniers (services publics)
Ministère de la Santé et des Affaires sociales
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (H-4)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Partie 1 – Renseignements sur le demandeur				
Nom de famille		Prénom		Initiales
Date de naissance AAAA - MM - JJ		Téléphone		
Adresse postale				
N° d'app. (facultatif)	Numéro et rue, ou case postale	Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Conjoint ou conjoint de fait (s'il y a lieu)				
Nom de famille		Prénom		Initiales
Date de naissance AAAA - MM - JJ		Téléphone		
Partie 2 – Adresse des habitations visées par la subvention				
Adresse municipale actuelle ☐ Locataire ☐ Propriétaire				
N° d'app. (facultatif)	Numéro et rue	Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
S'il n'y a pas d'adresse municipale (numéro et rue), donnez la description et l'emplacement de l'habitation, y compris le numéro de parcelle, qui figure sur l'avis d'évaluation foncière.				
Parcelle	Quadrilatère	Plan		
Habitez-vous à cette adresse depuis le 1 ^{er} janvier 2026 ou avant? ☐ Oui ☐ Non				
Adresse municipale précédente (SEULEMENT si vous avez déménagé en 2026)				
N° d'app. (facultatif)	Numéro et rue	Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Dates à cette adresse (Si vous avez déménagé à cette adresse il y a plus d'un an, inscrivez « 1 ^{er} janvier 2026 ».) Du : AAAA - MM - JJ Au : AAAA - MM - JJ				
Partie 3 – Antécédents résidentiels				
Habitez-vous au Yukon depuis au moins 12 mois?		☐ Oui ☐ Non		
Trois de ces mois étaient-ils des mois d'hiver?		☐ Oui ☐ Non		
Avez-vous reçu la subvention aux pionniers en 2025?		☐ Oui ☐ Non		
Habitez-vous dans un logement (ou recevez-vous une subvention) de la Société d'habitation du Yukon?		☐ Oui ☐ Non		

Partie 4 – Documents exigés

Avez-vous joint à votre demande tous les documents requis?

- ☐ Une photocopie de votre avis d'évaluation foncière de 2026 (**VERT**) ou de votre dernière facture de services publics (eau et égouts, seulement si vous êtes propriétaire). Votre nom, votre adresse et la date de facturation doivent figurer sur votre facture de services publics.
- ☐ Un certificat de location pour tous les logements où vous avez été locataire depuis le 1^{er} janvier 2026. Le certificat doit être signé par le propriétaire ou, si vous habitez sur une terre visée par un règlement, une représentante ou un représentant de la Première Nation.
- ☐ Une photocopie du recto et du verso de votre avis de cotisation de 2025 de l'Agence du revenu du Canada. Assurez-vous que votre nom ET la ligne 23600 sont visibles sur les photocopies.
- ☐ Une photocopie du recto et du verso de l'avis de cotisation de 2025 de l'Agence du revenu du Canada de votre conjoint. Assurez-vous que son nom ET la ligne 23600 sont visibles sur les photocopies.

Veuillez fournir des photocopies de vos documents, et non les originaux. Aucun document ne sera retourné.

Partie 5 – Déclaration

1. Je comprends que, pour être admissible à la subvention aux pionniers en 2026, je dois présenter tous les documents requis au plus tard le 31 décembre 2026.
2. Je déclare que les renseignements que j'ai fournis sont exacts. Je comprends que le fait de fournir de faux renseignements dans une demande constitue une infraction au paragraphe 11(1) de la *Loi sur les subventions aux pionniers (services publics)*.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

Signature du conjoint ou du conjoint de fait

Date (AAAA-MM-JJ)

Réservé à l'administration : **Numéro de contrat :** _____ **Montant :** _____
Demande traitée par : _____